BUDGET DE LA MDEF :
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2022
AFFECTATION DES RESULTATS

RÉSUMÉ

Il s'agit d'examiner la réalisation 2022 du budget annexe de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille (MDEF) :

- L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- Le compte administratif qui retrace l'exécution :
  - Des recettes totales pour 342 938 € ;
  - Des dépenses totales pour 323 709 € ;
- L'affectation des résultats à l'exercice suivant :
  - Un excédent de 18 692 € en fonctionnement ;
  - Un excédent de 538 € en investissement.

I. IDENTITE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF

L'exécution des dépenses et des recettes réalisées par Madame le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Départemental est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

II. COMPTE ADMINISTRATIF

II.1 L'évolution de l'activité

La MDEF a vocation à accueillir en urgence :

- Des mineurs au sein du foyer de l'enfance d'une capacité d'accueil de 15 places pour des enfants âgées de 10 à 18 ans ;
- Des parents isolés avec leurs enfants au sein de la maison parentale, structure habilitée à accueillir 8 familles, avec un soutien à la parentalité pour femmes enceintes ou parents accompagnés d'un enfant âgé de moins de 3 ans.

Evolution du nombre d'usagers et du nombre de journées

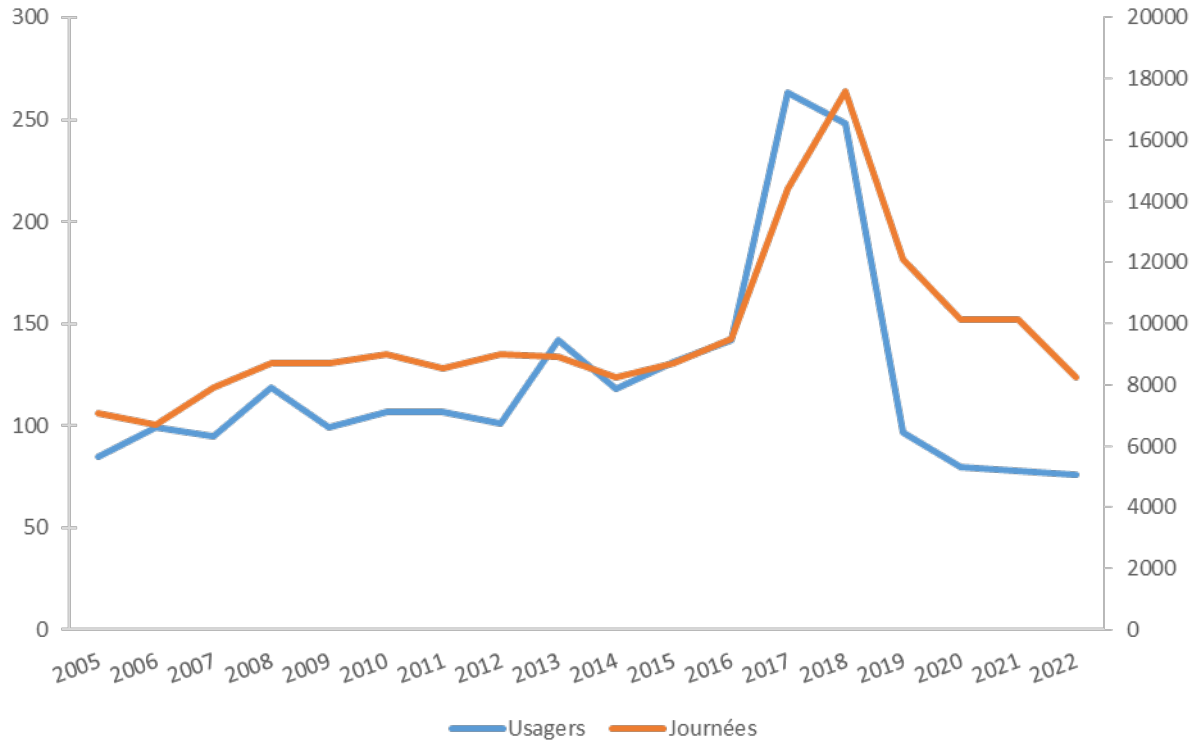

	Total MDEF…		…dont foyer de l'enfance		…dont maison parentale	
Année	Usagers	Journées	Usagers	Journées	Usagers	Journées
2005	85	7074	51	4 024	34	3 050
2006	99	6686	57	3 172	42	3 514
2007	95	7910	50	2 642	45	5 268
2008	119	8726	77	3 889	42	4 837
2009	99	8711	62	4 726	37	3 985
2010	107	9010	72	4 089	35	4 921
2011	107	8544	64	3 650	43	4 894
2012	101	9010	63	4 471	38	4 539
2013	142	8922	91	4 788	51	4 134
2014	118	8267	68	4 496	50	3 771
2015	131	8709	95	4 718	36	3 991
2016	142	9514	91	5 860	51	3 654
2017	263	14412	209	8 269	54	6 143
2018	248	17594	215	11 204	33	6 390
2019	97	12095	59	5 580	38	6 515
2020	80	10153	40	4 873	40	5 280
2021	78	10113	40	5 492	38	4 621
2022	76	8233	43	5 170	33	3 063

Concernant le foyer de l'enfance, le nombre de mineurs accueillis a très légèrement augmenté par rapport à 2021. En revanche, le nombre de journées d'accueil est en baisse (-5,9 %). La baisse de la durée d'accueil s'explique par la fermeture du foyer de l'enfance de mi-mars à mi-avril 2022. Toutefois, le taux d'occupation reste très élevé (94%).

Le foyer de l'enfance a été contraint de prolonger les délais de prise en charge au détriment de la fluidité du dispositif d'accueil d'urgence, du fait de la saturation des places en Maisons d'Enfant à Caractère Social (MECS) et du déficit de place en accueil familial.

Concernant la maison parentale, l'effectif est en légère baisse (33 contre 38 en 2021), et nous observons également une diminution du nombre de journées (-33,7 %). La disponibilité de studios à la maison parentale a toutefois permis de mettre à l'abri de façon exceptionnelle, des enfants confiés ne pouvant être accueillis au foyer de l'enfance, faute de place.

A l'instar des années précédentes, la MDEF a connu un turn-over important d'agents, avec des difficultés majeures à pourvoir les postes vacants, du fait du manque d'attractivité de ces métiers. Ce constat est national : le secteur social peine à embaucher, les candidatures se font rares. Dans ce contexte, la MDEF, qui est ouverte jour et nuit, toute l'année, est plus particulièrement touchée car ses agents relèvent de la fonction publique hospitalière, dont les conditions salariales sont moins attractives que celles du secteur privé associatif. Cette situation nous a contraints à fermer l'internat du foyer de l'enfance en mars 2022.

La mission de la MDEF a donc été conduite en mode dégradé, notamment sur le 1er semestre 2022. Une enquête administrative a été conduite et, face à ces difficultés, un audit de la MDEF sera lancé en 2023, afin d'analyser la gestion des ressources humaines et d'améliorer l'organisation du travail. L'objectif sera de consolider l'équipe au service de l'enjeu global de la qualité de l'accueil, même dans des situations d'urgence. Il s'agira de trouver une articulation optimale entre les règles statutaires inhérentes à la fonction publique hospitalière dont dépend la MDEF, et les règles statutaires des agents territoriaux qui travaillent au sein de la MDEF.

II.2 L'exécution budgétaire

Les frais de personnel permanent et les dépenses d'investissement (maintenance et entretien du bâtiment…) ne sont pas intégrés dans ce budget annexe, mais sont supportés par le budget principal.

		Budget total 2022	CA 2022	Taux d'exécution
Recettes totales (ordre + réel)	Fonctionnement	359 801	323 278	89,9%
	Investissement	33 800	19 660	58,2%
	Total	**393 601**	**342 938**	**87,1%**
Dépenses totales (ordre + réel)	Fonctionnement	359 801	304 587	84,7%
	Investissement	33 800	19 122	56,6%
	Total	**393 601**	**323 709**	**82,2%**

Parmi les dépenses de fonctionnement mentionnées dans le tableau ci-dessus (304 587 €), les dépenses réelles s'élèvent à 294 586 € contre 163 604 € au

CA 2021 soit une hausse de près de 80 % (+130 982 €). Cette forte augmentation des dépenses de la MDEF s'explique essentiellement par :

- Une augmentation des dépenses liées aux fluides (eau, électricité, chauffage, carburant) avec une augmentation constatée de 55% environ sur ces dépenses soit + 22 300 €,
- Des dépenses nouvelles liées au recours aux agents intérimaires pour 97 162 €.

Si certaines augmentations de dépenses, comme les fluides, avaient été anticipées lors du budget primitif 2022, les prévisions en matière d'intérim ont été insuffisantes et ont dû faire l'objet d'ajustements en décision modificative (+30 000 € par rapport au budget primitif de 70 000 €), pour faire face notamment à :

- Des périodes de remplacement liés à de nombreux arrêts maladie (entraînant la fermeture du foyer de l'enfance),
- D'arrêts pour longue maladie (notamment du veilleur de nuit),
- De postes pérennes vacants qui n'ont pas pu être pourvus définitivement (manque de candidatures),

En 2022, sur un total de recettes de fonctionnement de 323 278 €, les recettes réelles s'élèvent à 307 482 €, et sont principalement constituées de la subvention du Département pour 252 000 € et de la reprise de l'excédent antérieur pour 29 140 €.

Sur un total de dépenses d'investissement de 19 122 €, les dépenses réelles s'élèvent à 3 326 € en 2022 contre 15 225 € en 2021. Les dépenses d'investissement sont faibles, car la plupart des investissements structurants sont pris en charge sur le budget principal.

Sur un total de recettes d'investissement de 19 660 €, les recettes réelles s'établissent à 9 659 € en 2022. Elles correspondent à la subvention d'investissement versée par le Département pour 5 000 € et à la reprise du résultat antérieur pour 4 659 €.

II.3. Le calcul des résultats :

II.3.1. Fonctionnement

Recettes de l'exercice	294 138,41
Excédent antérieur	29 140,05
Total	**323 278,46**

Dépenses de l'exercice	304 586,73
Total	**304 586,73**

Résultat de l'exercice	-10 448,32
Résultat antérieur	29 140,05
Résultat cumulé de fonctionnement	**18 691,73**

II.3.2. Investissement

Recettes de l'exercice	15 000,54
Excédent antérieur	4 659,45
Total	**19 659,99**

Dépenses de l'exercice	19 122,11
Total	**19 122,11**

Résultat de l'exercice	-4 121,57
Résultat antérieur	4 659,45
Résultat cumulé	**537,88**

III. AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'excédent cumulé de fonctionnement doit être affecté à l'exercice suivant en recette de fonctionnement pour 18 691,73 €.

L'excédent cumulé d'investissement doit être affecté à l'exercice suivant en recette d'investissement pour 537,88 €.

La nomenclature M22, spécifique aux établissements hospitaliers, nous oblige à constater deux résultats qui ne figurent pas dans notre compte administratif mais dans le compte de gestion du Payeur départemental :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice, sans le report du résultat antérieur (au compte 110, débudgété) : -67 375 €,
- La réserve de compensation, constatée au titre des exercices antérieurs (au compte 10686, débudgété) : 54 189 €.

**

Je vous propose :

- De constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- D'approuver le compte administratif ;
- D'affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.